



JUILLET 2015 Bulletin municipal du BONO

# SUR LE PONT!

BIENVENUE À BORD !



**LE BONO**  
GOLFE DU MORBIHAN

Une commune de  
**Vannes agglo**  
Golfe du Morbihan



# Sommaire

## Comité de rédaction :

Jean Lutrot, Myriam Fievet-Quellec, Tatienn  
Fourest, Michel Gilbert, Christian Gueguen,  
Jean-Yves Le Blevec, Chantal Lop-Mur,  
Brigitte Bonard.

## Imprimerie du Loch

Zone Porte Océane, rue du Portugal  
56400 AURAY Tel. 02 97 24 20 54  
Conception graphique :  
florence-delage.com

## Photos :

La fée du Traon, Annie Forest,  
Alain Bourgeois, Jean-Yves Le Blévec,  
Bernard Evain, Myriam Fievet Quellec,  
Jean-Pierre Fievet, Tatienn Fourest,  
Guénaëlle Le Cloërec.

- 3 Mot du Maire
- 4 Urbanisme, travaux et aménagement du territoire
- 8 Finances
- 12 Personnel communal
- 14 Vannes aggro
- 16 Domaine maritime et environnement
- 17 Patrimoine
- 20 Affaires scolaires, sociales et lien intergénérationnel
- 26 Vie associative, culturelle et communication
- 30 État civil
- 31 Infos pratiques





## Le mot du maire



Il est passionnant d'aménager l'espace public et au cours de cette dernière année, votre équipe municipale a beaucoup travaillé. Je les en remercie vivement.

Un état des lieux, physique et financier, aboutissant à l'établissement d'un Plan Pluriannuel Prévisionnel d'Investissements a été réalisé, afin de doter notre commune des équipements dignes d'une population qui devrait croître de près de 40 % à l'horizon 2020.

Les différentes commissions extra municipales, les élus en réunion de travail, la population pour certains dossiers, ont été consultés. Ils ont étudié les projets qui leur étaient soumis et ont donné leurs avis. Je les remercie pour leur implication citoyenne et efficace.

Tous ces éléments ont permis d'établir un programme de travail pour les 5 ans à venir, validé à une très large majorité par le Conseil Municipal.

Ce bulletin municipal va vous présenter les premières réalisations et les projets qui intéressent l'ensemble des Bonovistes.

Les baisses des dotations de l'Etat, les charges supplémentaires (nouveaux rythmes scolaires), réduisent de façon importante notre capacité d'autofinancement, pour plusieurs années.

J'ai demandé, afin de maîtriser les coûts, de réduire de 5% les dépenses de fonctionnement, en faisant appel systématiquement à la concurrence, en élargissant la mutualisation aux matériels, aux équipements et à certains services avec les communes voisines.

Le but étant la maîtrise des finances publiques et de l'endettement par habitant.

Sur la base de ce plan pluriannuel prévisionnel, cet endettement passerait à 695 euros par habitant en 2020, alors que pour les communes de même strate, il est déjà de 724 euros par habitant !

2 741 000 euros TTC d'investissements sur 5 ans sont nécessaires pour mettre en place les services publics auxquels les habitants peuvent prétendre.

L'école est pour mon équipe et pour moi une priorité. Depuis de nombreuses années, la municipalité y consacre un budget très important, de l'ordre de 35 % supérieur à la moyenne de communes voisines ! Mais les enfants ne sont-ils pas notre avenir ?

Si nous sommes attentifs à la jeunesse (Maison d'Assistants Maternelles, Espace Jeunes, Accueil de Loisirs), nous n'oublions pas les personnes en difficulté (CCAS) et les anciens avec, entre autre, le Domicile Partagé pour les plus fragiles.

Nous soutenons les quelques 30 associations du Bono qui créent le lien social indispensable à la Société d'aujourd'hui.

Lisez attentivement ce bulletin. Conservez-le pour suivre l'évolution de la vie de votre Commune.

Bon été à tous !

*Le Maire  
Jean Lutrot*

# Urbanisme, travaux



Michel GILBERT  
Maire Adjoint  
à l'Urbanisme, aux travaux  
et à l'Aménagement du Territoire



## Bilan de l'année écoulée

### Généralités :

L'année 2014 et la première moitié de 2015 ont été consacrées à l'établissement d'états des lieux et à l'élaboration du projet de **Plan Pluriannuel Prévisionnel d'Investissement** tant sur le plan financier, pour en fixer l'enveloppe, que technique pour hiérarchiser les nécessités et les urgences.

### Pourquoi un PPPI ?

Il s'agissait de définir la nature et la priorité des grands investissements à prévoir sur la durée de notre mandat, en adéquation avec notre programme et à partir de nos possibilités financières réelles, c'est-à-dire celles résultant de l'état des lieux des finances de la commune.

Ce Plan Prévisionnel, présenté à la Commission des finances fin janvier et au Conseil Municipal début février 2015, a été approuvé et voté.

Il s'étale de 2015 à 2020 et planifie les grosses opérations d'investissements en les répartissant dans le temps afin de tenir compte des possibilités financières annuelles, de leur caractère d'urgence, de leurs répartitions géographiques et de leurs simultanités contrôlées tenant compte de la vie de la commune.

### Chapelle de Bequerel :

La rénovation de la toiture a été terminée après le Pardon du 15 août, chacun ayant eu la possibilité d'apporter sa participation en finançant une ou plusieurs ardoises sur laquelle il a pu inscrire son nom. L'hiver a permis à la chapelle de se reposer, pour qu'au printemps 2015 la reprise en sous-œuvre de la sacristie et la restauration des portes puissent être réalisées. Juste avant l'été, un spécialiste a réalisé des sondages sur les revêtements muraux. Les résultats obtenus définiront la suite éventuelle des travaux de restauration des enduits intérieurs.



### Sont concernés, aux conditions du début de l'année 2015 :

- La réfection de la rue Jean Jaurès entre le rond-point du pont Joseph Le Brix et le centre bourg,
- La réfection de la rue Pasteur du centre bourg jusqu'au vieux pont,
- Les sanitaires et un local poubelles sur le Port,
- Le programme d'entretien des voiries,
- L'extension des ateliers municipaux,
- La chapelle de Bequerel seconde phase,
- La signalétique générale et patrimoniale,
- La salle culturelle,
- La médiathèque,
- La cantine et l'école,
- L'éclairage public,
- L'achat d'un véhicule électrique,
- Le remplacement et l'achat complémentaire de matériels pour la mairie et les services techniques,
- La fibre optique et le développement de vidéo surveillance,
- L'ancienne école des garçons,
- Les terre- pleins.

### Terre-pleins :

Ils ont été repris et confortés avant la saison d'été, en grande partie entre le Peureuch et Roch Vilen, à la grande satisfaction de tous et des autorités.



### Eclairage Public :

La mise en service des éclairages LED a été réalisée dans la première zone du nouveau quartier de Mané Mourin - Lavarion.

Après avoir découvert le vol des câbles d'une partie de la rue Pasteur alors qu'elle était tout juste terminée, l'entreprise a remédié au dysfonctionnement de l'éclairage de cette zone (rues Herriot et Pasteur) réhabilitée en 2013/2014.

# et aménagement du territoire

## Chemins et sentiers côtiers :

L'état des lieux de cet important réseau de circulation au sein de la commune a été mené par une sous-commission de l'urbanisme, dont je remercie vivement les membres pour le travail déjà accompli et à poursuivre. Les suites de ce relevé sont en cours de réalisation. Ainsi, à l'initiative du Comité des Fêtes pour préparer les courses traditionnelles de Pâques (Trail et Foulées), des bénévoles se sont investis dans le traitement des zones abîmées, notamment sur les chemins côtiers. Les services techniques les ont aidés en amenant à pied d'œuvre les matériaux nécessaires à la réalisation de ce travail. Ces derniers se sont par ailleurs investis dans le traitement des chemins intérieurs tels que le Chemin des Chouans, la liaison Kervennec-Chapelle de Béquerel, ou aménagé certaines zones dangereuses du chemin côtier au niveau de Roz par exemple.



Une étude de la circulation des chevaux et des déplacements doux est également en cours. Des rencontres avec les responsables des centres équestres ont eu lieu. Le groupe de travail va très prochainement proposer une charte au Conseil Municipal sur ces sujets, impliquant l'ensemble des parties concernées, dont la commune.

## Services techniques :

Nous connaissons tous l'importance de l'action des agents de nos services techniques dans la vie de tous les jours des bono-vistes. Il faut comprendre qu'ils ne peuvent être partout en même temps. Ils sont sept, y compris leur responsable chargé d'organiser le travail tant sur le plan administratif que sur le plan opérationnel. Nous devons respecter leur programme et savoir attendre notre tour. Quatre d'entre eux sont chargés des espaces verts, deux des aménagements techniques et leur responsable, outre sa charge, aide les uns et les autres lorsque nécessaire.

### Sur l'année écoulée, ils ont réalisé notamment :

- L'isolation des combles de la mairie fin 2014,
- Divers aménagements pour les classes et les TAP,
- Un local piano pour l'association « Récréative », dans l'ancienne école maternelle rue Hoche,
- La mise en protection contre d'éventuels squats des locaux désaffectés et insalubres de l'ancienne école,

- La mise en œuvre d'un cheminement sécurisé pour l'accès à l'ancienne école maternelle et la bibliothèque, notamment pour les enfants,
- L'installation des bungalows de remplacement pour les associations, etc.

Ils sont également intervenus à plusieurs reprises pour compléter les aménagements des nouveaux bâtiments que sont la MAM et le Domicile Partagé, sans compter les multiples interventions de dépannage ou d'aide aux associations utilisatrices des locaux ou du matériel communal.

Un véhicule électrique leur a été livré au début du mois de mai 2015.



Une très grosse partie de leur quotidien est également consacrée à l'entretien de tous les espaces verts de la commune. À l'automne ce sont les feuilles, les dernières tontes, les premières tailles, puis l'hiver venant les élagages, les plantations. À ce dernier sujet nous avons décidé de mettre en place là où cela était possible, hors parvis de la Mairie, des plantes vivaces ou arbustes à feuillage persistant afin de compenser ainsi le temps pris par l'augmentation de surfaces à entretenir. Nous veillons particulièrement à ce qui se passe dans le quartier de Mané Mourin - Lavarion. Enfin, au printemps les tailles se terminent et les tontes, dont le stade, recommencent, mobilisant ainsi toute l'équipe des espaces verts.

Comme ils n'ont pas la faculté de TOUT faire nous sommes contraints de lancer des appels d'offres pour déléguer la réalisation de certains travaux à des entreprises spécialisées.

## Quartier de Mané Mourin - Lavarion :

Le nouveau quartier commence à prendre corps. La première tranche est terminée et habitée à l'exception de 1 terrain qui reste à vendre. La deuxième zone est bien avancée et des constructions sont en cours. Sur la troisième zone, à l'est, un ensemble de 9 maisons en accession à la propriété est actuellement en cours de réalisation par Vannes Golfe Habitat (VGH).

En accord avec la mairie, EADM, gestionnaire de la ZAC et de la vente des lots, élargit la possibilité d'achat à des acquéreurs potentiels autres que des primo-accédants. Ils ont lancé une nouvelle campagne de publicité consacrée à cet ensemble.



## Sanitaires et local poubelles sur le port :

Un ensemble sanitaire et local poubelles, devait être réalisé sur le port pour l'été. Du fait du retard imputable au cabinet d'architecture, les travaux ne commenceront qu'en septembre prochain. Le projet présentant une architecture simple, en harmonie avec l'environnement, a reçu l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.

## Permis de construire et autorisations de travaux :

Depuis juillet 2014, 25 permis de construire ont été délivrés ainsi que 80 autorisations de travaux.

Nous attirons l'attention de tous les pétitionnaires sur les taxes que le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable) réclame, conformément à la loi, quant au raccordement à l'égout des constructions habitables, dès lors que la surface de plancher est supérieure à 20m<sup>2</sup>, que la construction soit soumise à « permis de construire » ou à « demande de travaux ». Les constructions neuves comme les extensions sont concernées. Depuis octobre 2012 ces taxes particulières sont dénommées PFAC. Les éléments de calcul de cette participation obligatoire sont disponibles en mairie.



## Vannes agglo :

Les rencontres avec Vannes agglo ont porté sur les réflexions liées à l'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), notamment sur les points relatifs aux transports, aux trames vertes et bleues, c'est-à-dire à la continuité des liaisons de l'intérieur du Morbihan vers la côte intéressant particulièrement la faune, la flore, les paysages et les cours d'eau. Il s'agit du volet environnemental du SCOT. Le Plan Local de l'Habitat est également en cours d'élaboration. La commune du Bono concentre ses efforts sur la terminaison de la ZAC du quartier de Mané Mourin - Lavarion, et n'envisage pas à courte échéance d'élargir son parc d'habitations.

Parallèlement plusieurs réunions concernant la mutualisation des services, imposée par la loi du 16 décembre 2010 et loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, se sont tenues. Les services techniques du Bono, de Baden, Larmor-Baden, Plougoumen, Ploeren et Arradon se sont rencontrés pour évoquer les possibilités de mise en commun de moyens matériels et de contrats d'entretien, l'objectif étant de faire baisser les coûts de fonctionnement.

On peut rappeler que le Conseil Municipal s'est prononcé contre l'adhésion du Bono au PNR.

## Projets pour l'année à venir :

Ils découlent en premier lieu du PPPI voté à la majorité absolue par le Conseil Municipal du 2 février 2015. Viendront se greffer ensuite les petits et moyens travaux liés au fonctionnement de la commune, nécessités par la maintenance et l'entretien courant des bâtiments, des voiries et des espaces verts.

Les grands projets inscrits seront entrepris de différentes façons : pour certains sous forme d'études et travaux préparatoires (A), pour d'autres sous forme de réalisations physiques (B) ou les deux (C).

Les études (A) lancées durant cette période auront comme objet principal l'élaboration des dossiers réalisés sur la base des faisabilités, en vue de déposer les demandes de subvention permettant d'obtenir l'aval des autorités délibérantes (Conseil Départemental, Région, Etat) afin d'obtenir les aides financières dont nous avons besoin.

### A/ Les principales opérations concernées par ces processus sont :

- le projet de salle culturelle polyvalente
- la médiathèque
- un passage piétons et vélos entre la rue Poincaré et l'école
- ainsi que les premières réflexions sur la maison médicale.

### B / Mise en place de nouveaux points d'éclairage public,

notamment au croisement Mermoz/Colbert, à Kerderf, rue des Goëlands et évolution des points existant actuellement sous tube fluo, bientôt arrêtés.

- La mise en place, à l'essai, d'un cheminement sécurisé rue du Maréchal Leclerc. La rénovation du marquage au sol (passages piétons, stationnements, « stop », etc.). Les améliorations et renouvellements de certains équipements de l'école J.L. Etienne. La continuité de l'entretien des sentiers. La fin de la première partie des terre-plein.
- L'installation par le SDEM (Syndicat d'Energies du Morbihan) d'une station de recharge pour véhicules électriques à proximité immédiate du transformateur des Hauts du Port, rue Ferdinand Arnodin.
- L'entretien des fossés de la commune sur une durée de 3 ans.

Sont également concernés le remplacement et le contrat d'entretien des photocopieurs de la commune. De même son

matériel informatique, obsolète, ne répondant plus aux besoins de dématérialisation imposés par les échanges avec les administrations de tutelle, sera changé et le contrat de maintenance revu en incluant l'école J.L. Etienne et la bibliothèque.

## **C/ La rénovation de la rue Jean Jaurès entre le rond-point du Pont Joseph Le Brix et le centre du bourg.**

Les travaux débiteront au cours du dernier trimestre 2015 par la rénovation des réseaux enterrés et se poursuivront sur le premier semestre 2016 par l'aménagement des chaussées et trottoirs. Une réunion de présentation du projet aux riverains se tiendra après les vacances.

Le programme d'entretien des voiries est étalé sur 3 ans.

La seconde phase de rénovation de la Chapelle de Béquerel et l'extension des ateliers municipaux sur le site actuel sont également à l'étude.

## **Incivilités :**

**Quel mot désagréable à entendre !  
Et pourtant, exemples :**

lorsque l'on dessine des graffitis (Tags) sur les murs du voisinage c'est une agression.

si l'on arrache des plantations de la commune itou !

si l'on détruit par simple amusement ce que d'autres ont patiemment construit re-itou !

si l'on prend le volant avec un taux d'alcoolémie un peu trop élevé et que l'on renverse et casse un lampadaire, re-re-itou. Etc.

Toutes ces destructions ont un coût pour la société, nos impôts étant directement impactés par ces incivilités.

*Merci à vous de faire passer le message. Face à la recrudescence de ces comportements irrespectueux nous allons installer une vidéo surveillance.*

## **Recommandations :**

Nous tenons à rappeler quelques obligations ou interdictions qui nous concernent tous.

Ainsi par arrêté préfectoral les feux sont interdits, quel que soit l'endroit.

Le PLU impose une démarche obligatoire de demande d'autorisation préalable pour l'abattage des arbres et des haies bocagères notamment. Il est également souligné que le Bono tient une grande partie de son attrait à la qualité de son environnement vert. Le PLU, le Grenelle II et la LOI constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697) doivent guider toutes nos actions, et nous devons nous y référer en cas de besoin. Les arbres et les haies sont des êtres vivants et comme tels doivent être respectés. Ils nous permettent de vivre !



La circulation automobile sur le territoire du Bono est régie par le Code de la route et par les restrictions imposées par le Maire au travers de la signalisation routière et des arrêtés. Le non respect de l'un ou de l'autre, parfois des deux, conduit à l'accident, à l'incivilité, à la destruction des biens publics et par conséquent au mal vivre ensemble, ainsi qu'aux dépenses communes... Soyons respectueux des règles.

Le PLU, toujours lui, fixe des règles d'établissement en matière de constructions comme de clôtures. Les permis de construire ou les demandes de travaux, obligatoires pour leur réalisation, sont approuvés sur présentation des dossiers par le pétitionnaire. Ils font parfois l'objet de recommandations, d'avis, de remarques. Respectez-les, si ne voulez pas encourir d'invalidations, voire de sanctions.

Rappelons que le bruit, nocturne ou diurne, est interdit ou réglementé (Arrêté préfectoral du 12 décembre 2008).



Michel Gilbert  
Maire adjoint finances

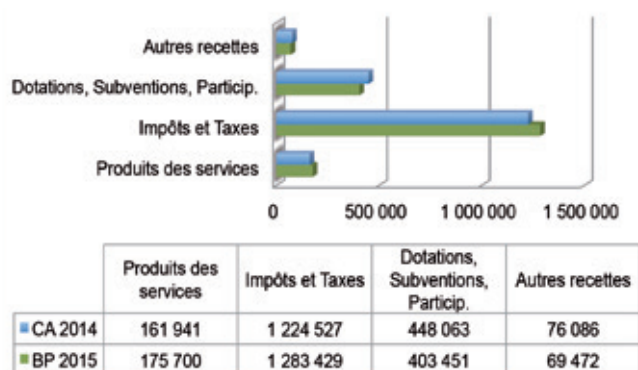
## Présentation du budget communal et du budget maritime

Chacun de ces budgets est scindé en deux parties :

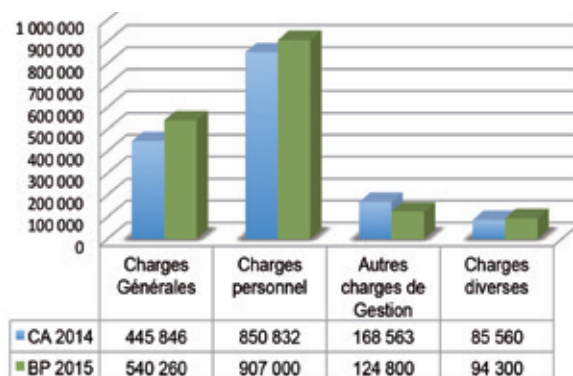
- Une partie Fonctionnement pour les recettes et les dépenses courantes de la vie de la commune et du port,
- Une partie Investissement pour les projets récemment terminés, en cours ou prévus.

Les chiffres mentionnés résultent des budgets approuvés et votés par le Conseil Municipal du 30 mars 2015. Les graphiques correspondent au cumul de différentes lignes comptables regroupées logiquement par grands thèmes pour en faciliter la présentation.

### Recettes de fonctionnement en €



### Dépenses de fonctionnement en €



## Budget Communal de Fonctionnement

### Compte Administratif 2014 (CA 2014)

Il s'agit de la réalisation du budget de l'exercice précédent. Celui-ci présente un excédent de 359 816,50 €, supérieur de quelques 130 000 € à la prévision inscrite au Budget Primitif 2014. Cet excédent est en majorité imputable à une plus grande maîtrise de nos dépenses se traduisant par une baisse sensible des charges générales de la commune.

### Budget Primitif 2015 (BP 2015)

Il représente le budget prévisionnel de l'exercice en cours. En matière de dépenses, il comprend les coûts prévisionnels correspondant aux charges de la commune, telles que : consommation d'énergie, cantine, école, entretien des routes et des espaces verts.

Le BP 2015 tient compte de l'évolution du nombre d'enfants à l'école et à la cantine, de la poursuite des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sur l'année entière, de l'augmentation des surfaces à entretenir due à la prise en charge, par la commune, de la première partie de la ZAC de Mane Mourin – Lavarion, de la prise en compte des coûts d'intervention et/ou de réparation, conséquence d'incivilités en nette progression sur la commune du Bono, ...

Le BP 2015 s'établit à 1 666 360 €, se répartissant globalement comme suit :

- 55 % en frais de personnel, tous services confondus,
- 34 % de charges générales,
- 11 % de charges diverses comprenant notamment le remboursement des intérêts des emprunts en cours à hauteur de 66 100 €.

En matière de Recettes, les impôts et taxes représentent 66 % des revenus de la commune. Les prévisions de subventions et dotations de l'état pèsent pour 21 % dans les rentrées attendues, la baisse de l'ordre de 10 % est prévue se poursuivre jusqu'en 2017.

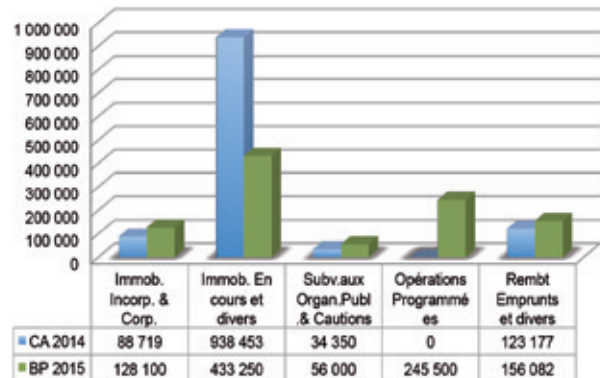
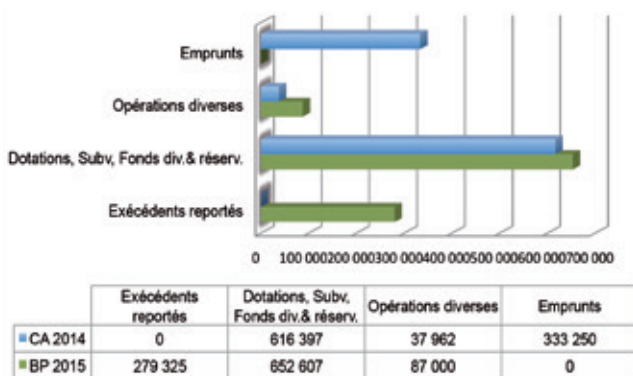
Le reste, soit 13 %, comprenant les produits et services, porte le total des Recettes de Fonctionnement prévisionnelles à 1 932 052 €. L'excédent (recettes moins dépenses) de 265 692 €, appelé aussi Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute), permet à la commune de rembourser la part du capital de son endettement évaluée à 79 100 € pour 2015 et à financer ses projets.





Recettes d'investissement en €

Dépenses d'investissement en €



## Budget Communal d'investissement

### Compte Administratif 2014 (CA 2014)

L'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2014 s'élève à 13 633,15 € (différence entre les recettes réalisées de 2013 et 2014), pour un montant total de dépenses réalisées de 1 184 698,15 €. Cet excédent est reporté sur le BP 2015.

### Budget Primitif 2015 (BP 2015)

En matière de dépenses, le BP 2015 reflète la volonté de l'équipe municipale de doter la commune des équipements et des moyens nécessaires à l'ensemble de ses habitants, anciens et nouveaux, jeunes et moins jeunes.

Pour cela, le conseil municipal a adopté la proposition du Maire en lui accordant une autorisation de dépenses d'investissement prévisionnelles de 1 018 932 €.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement se répartissent en 75 % dédiés aux nouvelles réalisations, aux réalisations en cours ou à solder, les 25 % restant étant affectés au remboursement du capital des emprunts en cours et divers (subventions d'équipements aux organismes publics, opérations patrimoniales, imprévus, etc.)

En matière de Recettes la section Investissement du budget de la commune est constituée pour 28 % du report des excédents 2014 en Fonctionnement et en Investissement et pour 72 % environ de dotations, fonds divers, réserves, subventions et produits divers.

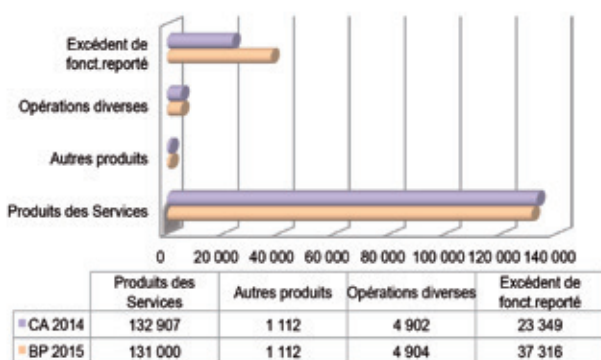
Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour le Budget Communal 2015.



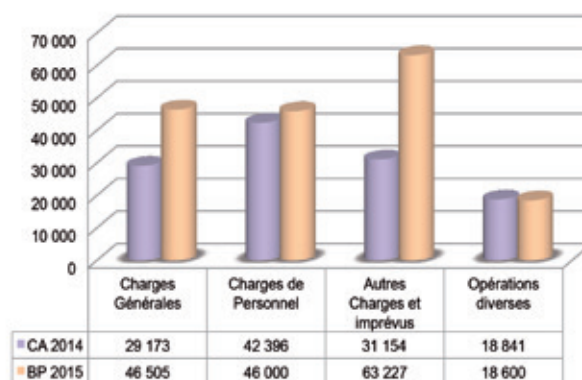
# Finances



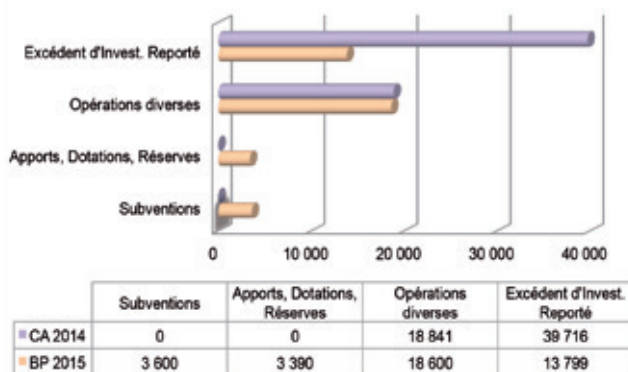
## Recettes de fonctionnement en €



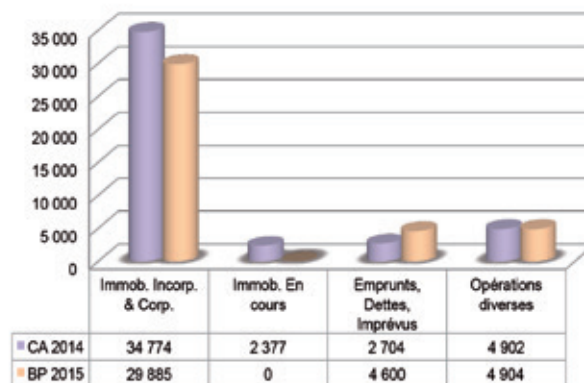
## Dépenses de fonctionnement en €



## Recettes d'investissement en €



## Dépenses d'investissement en €



## Budget Maritime fonctionnement et investissement

### Compte Administratif 2014 (CA 2014)

Le réalisé 2014 dégage un excédent de 40 705,74 € au titre du Fonctionnement et de 13 798,78 € au titre de la section Investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 121 564,60 €. Environ 42 % d'entre elles relèvent des dépenses de personnel, 29% des charges générales, le reste couvrant d'autres charges dont la plus grande partie - 27% environ - de redevances dues à l'Etat. Le total des dépenses réalisées au titre de la section Investissement représente 44 757,84 €, dont plus de la moitié consacrée au renouvellement du ponton et aux travaux de la Maison du Port, y compris le remboursement d'emprunt.

### Budget Primitif 2015 (BP 2015)

Le BP 2015 a été voté en équilibre pour les deux sections, à :

- 174 332 € en recettes et dépenses pour la section Fonctionnement, dont la répartition par postes est similaire à celle du CA ci-dessus. Les Recettes de fonctionnement proviennent des redevances mouillages pour 75 %, des reports d'excédents pour 20 %, les 5 % restant étant constitués de produits divers.

- 39 389 € en recettes et dépenses pour la section Investissement. Les recettes proviennent d'excédents reportés pour environ 35%, de subventions, dotations et apports divers pour 17,5%, puis 47,5% environ d'amortissement sur l'achat de matériels et la maison du port. Les dépenses, à hauteur d'environ 40%, sont principalement affectées à l'acquisition d'une barge de travail en mutualisation avec d'autres communes du golfe.

L'année 2015 accueillant la « Semaine du Golfe » et « La Route de l'Amitié », les recettes perçues au titre des redevances Mouillages seront moins importantes.



## QUARTIER MANÉ MOURIN LAVARION

Dans un environnement exceptionnel, le nouveau quartier Mané Mourin Lavarion, conçu par la commune du BONO et par la société EADM, offre un positionnement idéal au bord du Golfe du Morbihan

Dans la continuité du centre bourg, ce lotissement entièrement viabilisé est agréablement situé pour profiter du cadre naturel de la commune avec une orientation Plein Sud.

Des cheminements piétons et cycles offrent des boucles de promenade permettant ainsi une liaison directe avec les nombreux commerces et services.

Sur la partie Nord Est du lotissement, 46 terrains à bâtir sont proposés avec des superficies variant de 247 à 525 m<sup>2</sup>. 43 Terrains sont d'ores et déjà construits et 2 nouveaux permis seront très bientôt déposés. Reste donc disponible à la vente 1 parcelle de 369 m<sup>2</sup> proposée au tarif de 52 398 €

La partie Nord Ouest, plus proche de l'église, compte quant à elle 22 parcelles de superficies variant de 278 à 781 m<sup>2</sup>. 10 maisons sont déjà en cours de construction et 4 permis sont en cours d'instruction  
A ne pas manquer : encore 8 parcelles disponibles

Renseignez-vous au 02-97-01-59-91

Ou sur

achat-terrain-56.com



# Personnel communal



Chantal Lop Mur

Déléguée au personnel communal

## EFFECTIFS

Le personnel communal c'est 30 agents (18 femmes et 12 hommes) qui œuvrent au quotidien pour la population bono-viste dont :

- 23 titulaires
- 2 contrats d'avenir
- 3 contrats à durée déterminée en remplacement d'agents absents pour maladie et congés parentaux
- 1 agent du Centre de Gestion (CDG) en mission temporaire pour absence maladie
- 1 saisonnier

Tous les services de la mairie sont gérés et coordonnés avec efficacité par la Directrice Générale des Services.

## Composition des services :

### Services Techniques :

1 responsable et 6 agents dont 1 contrat d'avenir que vous croisez au détour des chemins de notre commune. Ils assurent, par tous les temps et tout au long de l'année, avec efficacité et professionnalisme, l'entretien de la voirie, du stade, des espaces verts, et des travaux d'entretien divers et variés (peinture, électricité, menuiserie, maçonnerie, ...). Le suivi de formations spécifiques leur permet d'être opérationnels et de mener à bien leur mission.



Eric Tremelet, Yoann Cadoret, Gilles Rolland, Jonathan Offret, Gérard Madec, Etienne Debuignay (manque Thierry Kersuzan)

### Centre de loisirs, garderie, cantine, entretien des locaux, sans oublier les ATSEM (Assistants Territoriales Spécialisées des Ecoles Maternelles) :

15 agents, dont 1 contrat d'avenir et 3 contrats à durée déterminée, mobilisés pour animer les activités et veiller au bien-être et à la sécurité des enfants. Equipe disponible, motivée et dynamique qui a grandement contribué à la mise en place et au bon fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires.



Annie Audic, Guénahèle Le Cloërec, Romain Gautrot, Tiphaine Lemoux, Florence Guillevic, Christelle Le Rohellec, Patricia Le Lem, Anne Evo, Laurence Seveno, Virginie Ruello, Laurence Bainvel, Axelle Le Sommer

### Service du Port et des mouillages :

2 agents dont 1 saisonnier, garant de la gestion des 49 places du port et des 379 mouillages sur corps-morts. Il organise et assure la sécurité lors des manifestations nautiques, accueille les plaisanciers toute l'année et plus particulièrement pendant la saison estivale.



Jérôme Botti, et Julien Auger

### En mairie, La Directrice Générale des Services et 5 agents dont 1 en mission temporaire travaillent aux services administratifs :

#### Accueil et secrétariat

Un agent à la réception (6 jours sur 7) disponible et très sollicité par les élus, les habitants de la commune et les touristes, assume l'ensemble des tâches de secrétariat, et répond aux demandes multiples et variées. Elle assure également l'accueil des personnes qui sollicitent le CCAS. Enfin, elle effectue la mise à jour du site internet et du panneau lumineux de la Mairie...



Thérèse Bailly

#### Urbanisme et police municipale

Un agent employé à l'urbanisme et à la police municipale, apte à répondre à toute demande relevant de ces deux domaines : accueillir les usagers, gérer les dossiers, préparer la commission, faire régner l'ordre et la sécurité au sein de la commune.



Ludovic Arz

# Personnel communal

## Gestion administrative

3 agents, dont un en mission temporaire, assument avec compétence toutes les tâches administratives annexes incombant à une collectivité : comptabilité, gestion des assurances, gestion du personnel communal, gestion des formations et des plannings, état civil, commandes administratives...



Christine Le Guilloux, Christophe Bertin  
absente Annie Thaéron

## Recrutement

La municipalisation de la bibliothèque du Bono au 1er janvier 2015 nous conduit à recruter **un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques**. Il assurera l'animation et la gestion de cette structure et participera avec l'aide des bénévoles au projet de réalisation de la future médiathèque. Cet assistant programmera et organisera les événements culturels de la commune (conférences, expositions, ...) et contribuera aux activités périscolaires.

Le départ d'un agent à la retraite nous donne l'opportunité de créer un **service enfance / jeunesse** structuré, devenu indispensable par la mise en place de la coordination des Temps d'Activités Périscolaires et par l'accroissement prochaine de la population.

**Un agent de coordination des activités jeunes et périscolaires**, filière animation, va donc être engagé. Il sera le référent de toutes les activités jeunes et périscolaires.

## Félicitations

Patricia LE LEM, ATSEM, a reçu la médaille d'argent du travail, décernée après 20 années de service au sein de la collectivité du Bono. Nous la remercions pour son dévouement.



Remise de médaille Patricia Le Lem

Jérôme BOTTI, responsable du port, a participé à Hendaye, en octobre dernier au Trophée « Bord à Bord » organisé par l'Association des ports de plaisance de l'Atlantique. En équipe avec ses collègues de Baden, Larmor-Baden et Locmariaquer, ils ont remporté ce trophée avec brio.

Nous leur adressons toutes nos félicitations.



Remise du trophée bord à bord

## Remerciements

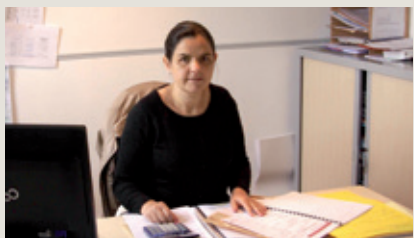
En fonction depuis mai 2000, Annie AUDIC, responsable de la restauration, de la garderie périscolaire et coordinatrice de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) a pris la décision de nous quitter le 31 juillet prochain pour prendre sa retraite. Son esprit d'initiative, son dynamisme et son savoir-faire vont manquer à tous, petits et grands.

Nous la remercions pour tout le travail accompli et lui souhaitons de profiter pleinement de ce repos bien mérité.



Annie Audic

## Portrait de la Directrice Générale des Services (D.G.S)



**Marie LABORDE,**

**quel est votre parcours :**

Après mon BAC, j'ai étudié à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) et obtenu maîtrise AES (Administration Economique et Sociale), mention « administration publique », puis une licence d'administration publique (LAP), économie et finances publiques. En juin 2003, j'ai réussi le concours d'attachée territoriale et en juin 2010 celui de rédacteur (catégorie B).

À la fin de mes études en 1999, j'ai effectué deux remplacements dans le Morbihan à NIVILLAC (6 mois) et MARZAN (5 mois). D'octobre 2000

à octobre 2010, j'ai assumé les fonctions de secrétaire de mairie dans deux communes en Loire-Atlantique et dans le Maine et Loire (1000 et 1700 habitants) puis, souhaitant me rapprocher du pays de VANNES, j'ai pris mes fonctions de Directrice Générale des Services en octobre 2010 à la mairie du BONO.

**En quoi consiste votre fonction :**

Le poste de Directrice Générale des Services est la nouvelle appellation de l'ancien secrétaire ou secrétaire général de mairie.

La DGS est la plus proche collaboratrice du Maire. C'est la première personne sur laquelle le Maire et ses adjoints vont s'appuyer pour la gestion quotidienne de la commune.

Son rôle est d'apporter des solutions et d'aider à l'arbitrage des dossiers que souhaitent mener la municipalité. Il est important qu'il y ait une confiance mutuelle entre elle et les élus.

La DGS est un véritable manager, c'est le chef d'or-

chestre dans une mairie. Son rôle est de travailler avec les agents et d'impulser un sens à l'action quotidienne des services tout en étant à leur écoute.

Sa mission est d'être le garant de la continuité du service public et de l'efficacité pérenne des services.

Cette fonction est très variée et enrichissante mais l'étendue de ses attributions est méconnue : assister le maire et conseiller les élus, préparer le budget, coordonner l'action des services, monter un dossier de subvention pour un projet, réaliser les appels d'offres, rédiger les délibérations du Conseil Municipal, organiser les élections, être garante de l'application de la réglementation et du respect des procédures spécifiques au fonctionnement et à la gestion des collectivités territoriales.

**En conclusion :**

Pas une journée ne se ressemble : je dois m'intéresser à tous les dossiers. J'apprécie cette variété dans mon travail. Et puis il y a l'intérêt de voir les projets aboutir. Enfin, travailler dans une commune littorale au riche passé maritime et patrimonial comme le BONO est un réel plaisir.



**Pierre LE BODO,**

Maire adjoint de Vannes, est Président de Vannes Agglo

**Jean LUTROT,**

Maire de Le Bono, est Vice président « développement économique » de Vannes agglo.

## VANNES AGLO c'est aussi :

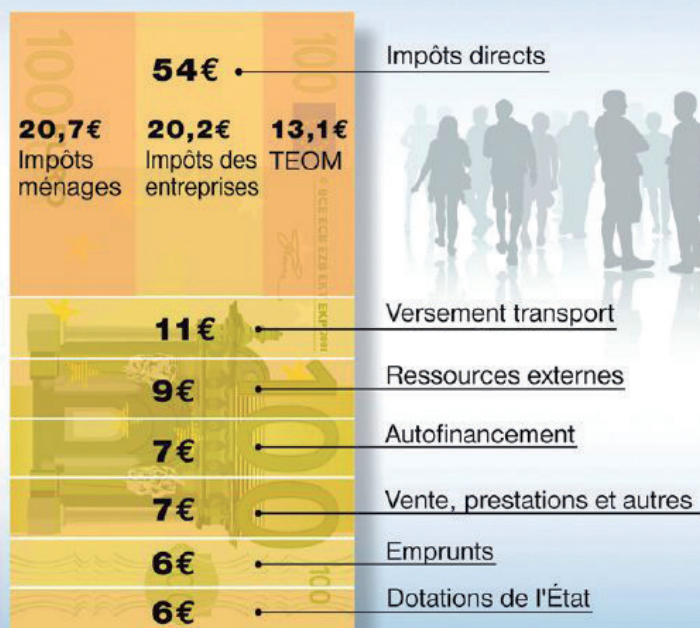
**6 280 étudiants** : 3 214 étudiants à l'Université de Bretagne Sud, 566 à l'Université Catholique de l'Ouest et 247 étudiants à l'Institut des Ingénieurs de Vannes...

Près de **54 000 emplois**, 8720 établissements dont les 3/4 ont une activité tertiaire.

Une croissance de l'emploi qui suit la croissance démographique, en moyenne 1500 emplois supplémentaires par an.

## D'où vient l'argent de Vannes agglo ?

Sur la base de 100 €



Une politique de développement de 22 millions d'euros d'investissement pour 2015



**24** COMMUNES

**521 KM<sup>2</sup>**  
DE SUPERFICIE



## CHIFFRES-CLÉS DE VANNES AGGLO

**104 M€**

Budget global (tous budgets confondus) (en écritures réelles après retraitement)

**28 M€**

Endettement global au 1<sup>er</sup> janvier 2015

**22 M€**

Volume global d'investissements

**170**

Nombre d'agents (équivalent temps plein)

**Maintien d'une dynamique**  
des investissements (près de 22 M€)  
grâce à un niveau d'endettement maîtrisé...

dont :

**4,068 M€** pour le développement économique (parcs d'activités communautaires, subventions d'équipement, réhabilitation de la pépinière du Prisme)

**4,018 M€** pour la politique de transport et déplacement

**3,097 M€** pour le développement de l'aménagement numérique

**2,13 M€** pour la politique du logement

**2 M€** pour le portage foncier

**1,982 M€** pour le secteur déchets

**1,661 M€** pour les politiques sportives & culturelles

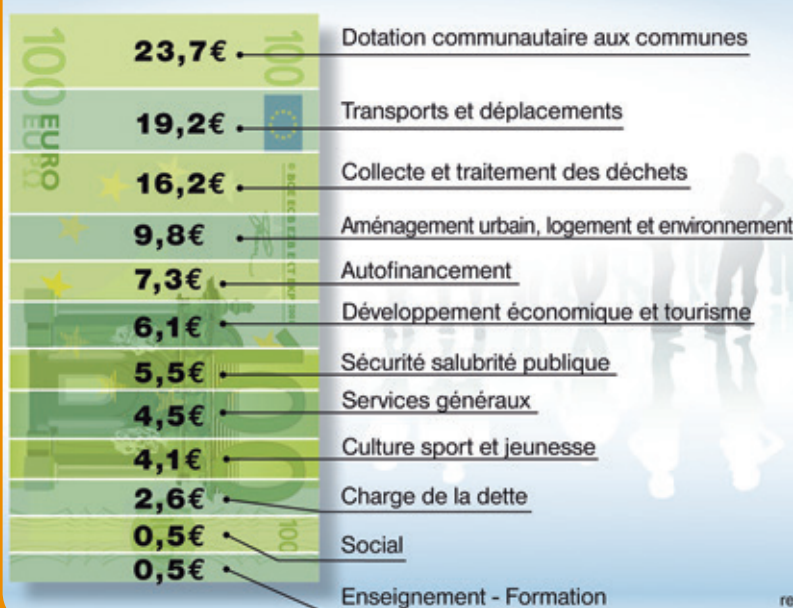
**1,349 M€** pour des travaux d'aménagement sur l'aéroport de Vannes Golfe du Morbihan

**0,301 M€** de travaux sur les centres de secours

**0,210 M€** de subventions d'équipement dans l'enseignement supérieur

## Où va l'argent de Vannes agglo ?

Sur la base de 100 €



### POINTS CLÉS DU BUDGET

- Baisse des dotations de l'État de 1,287 M€
- Pas d'accroissement de la pression fiscale

Pour plus de détails  
sur le budget de Vannes agglo  
rendez-vous sur [www.vannesagglo.fr](http://www.vannesagglo.fr)



## Christian GUEGUEN

Maire Adjoint Domaine Maritime  
et Environnement

### Entretien et restauration des terre-pleins

Vendredi 22 Mai, Monsieur le maire Jean Lutrot, en présence d'élus de communes voisines, de représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), du Syndicat Mixte du Loch et du Sal (SMLS) et d'associations bonovistes, a inauguré les terre-pleins allant du Peureuch au port. L'entreprise Chantier Prop' de Brech, chargée des travaux, les a restaurés et sécurisés sur une longueur de 230 m, pour le plus grand bonheur des promeneurs. Il reste encore beaucoup à faire pour réhabiliter certaines zones fragilisées.



Inauguration des terre-pleins

### Projet abandonné

#### Le port

À l'inverse des projets ci-dessus, celui portant sur la réalisation d'une aire de carénage a été abandonné. Il avait pour objectif de mettre fin aux opérations de carénage sauvage pratiquées dans le port, très polluantes pour la qualité de l'eau et les sédiments de la rivière. La configuration de l'emplacement, les limites imposées par les marées, comparées aux coûts des investissements à réaliser entraînaient des tarifs dissuasifs pour les utilisateurs, démontrant l'absence de rentabilité du projet.

À la suite de cette décision, et par délibération du conseil municipal du 30 Mars 2015, le carénage sauvage est désormais interdit sur le port et dans la rivière du Bono, conformément à l'article L 332-2 du code des ports maritimes.

### Ponton et passerelle

Courant février, l'ensemble ponton-passerelle destiné aux annexes, très dégradé, a été remplacé par des équipements neufs. Sur le terre-plein, face à la passerelle, un râtelier pouvant recevoir 10 annexes légères a été installé afin de désengorger le ponton. À l'extrémité ouest de celui-ci, sur une longueur de 2 m, est réservé un emplacement appelé « amarrage minute ».



Prière de le respecter...

Je rappelle que le ponton est réservé aux annexes et E.L (Embarcations Légères de moins de 5 m équipées d'un moteur de moins de 10 cv).

Par mesure de sécurité il est interdit de l'encombrer, d'y pêcher et de se baigner à proximité.

*Cette année, comme tous les deux ans, les événements maritimes importants que sont « La Semaine du Golfe » et « La Route de l'Amitié » mobilisent les moyens du port.*

**Pour La Semaine du Golfe**, nous devons recevoir la flottille n° 4 composée de 96 voiliers de + de 8m, le 14 mai dernier.

Par suite du coup de vent de force 7 à 8 annoncé, le P.C sécurité de Port Blanc, armé par le CROSS ETEL, a pris la décision de bloquer toutes les flottilles dans leur port d'escale. Seuls 4 bateaux bravant le mauvais temps sont venus s'amarrer au Bono. Il s'agit du « Martroger » ancien bateau des phares et balises de Noirmoutier, du « Het Leven » péniche Hollandaise, du « Pen Duick 2 » de l'Ecole Nationale de Voile et de notre Forban. Les intempéries n'ont pas empêché les animations de se dérouler à terre avec succès.

Nous espérons de meilleures conditions météo pour La Route de l'Amitié ! Le jeudi 30 Juillet, venant de Groix, arrivera au Bono une armada forte de quelques 160 unités. Six yoles de Bantry et trois bateaux ayant à leur bord des personnes à mobilité réduite s'amarreront dans le port d'échouage. La flottille repartira de bonne heure le lendemain matin, coefficient de marée oblige, pour la Trinité-Sur-Mer.

Durant toutes ces festivités l'Ordre de Malte dont le poste de secours est situé sur la terrasse du port, face à l'ancien restaurant la Chaloupe, assurera la sécurité sanitaire.



#### Consignes de sécurité

Il est important de rappeler que par mesure de sécurité, physique et sanitaire,

- sauter du vieux pont,
- nager aux abords ou dans le port
- pêcher dans le port

Sont strictement interdits et pénalisables...

La vitesse est limitée à 5 nœuds dans la rivière. Sur la zone portuaire, délimitée entre le pont Joseph Le Brix et le vieux pont, la vitesse est limitée à 2 nœuds.

#### Capitainerie

Du 1er Mai au 15 Septembre 2015, notre capitaine de port, Jérôme BOTTI, bénéficiera du renfort de notre saisonnier attiré, Julien AUGER.

**Pour les joindre appeler la capitainerie :**

Tel : 02.97.57.94.85 ou portable 06.78.31.98.21 ou VHF Canal 9





Jean-Yves Le Blevec  
Maire Adjoint au Patrimoine

## Commission Patrimoine

Dans le cadre de la commission patrimoine, nous avons commencé à recueillir la mémoire des marins de la grande pêche et de la pêche hauturière. Les acteurs, retraités depuis « belle lurette », participent à ce collectage avec enthousiasme. C'est une démarche très riche d'enseignements ! Qui peut imaginer, aujourd'hui, qu'il y a

encore des marins dont la carrière à la pêche a démarré uniquement à la voile le long des côtes belle-ïloises, qu'un autre, au lendemain de la seconde guerre mondiale, embarquait comme mousse avec ses sabots, pour travailler sur le pont d'un chalutier hauturier, faute de bottes. Aujourd'hui, avec tout le confort vestimentaire et l'habillement

maritime haut de gamme dont nous disposons, cela paraît impensable ! Un autre marin (Capitaine de chalutier) a bien voulu nous raconter son histoire, mais à condition de commencer par l'école du Bono où, déjà, les jeunes écoliers étaient formés au dur métier de marin pêcheur. Un autre, nous a raconté ses aventures de mer ...

Vous êtes à Roch-Vilen - la roche jaune en breton - la couleur des filets présents sur les rochers.

Les parcs de captage (en rouge) s'étendaient jusqu'à Ste Anne de port et d'autre du gouvenement naturel épornette (en rose).

Vous êtes ici

Grattage des tuiles au chantier d'Auguste Le Blévec en 1949. De gauche à droite : Juliette Le Blévec, Louissette Lucas, Marie Le Sommer et Thérèse Céline. Créée vers 1890, ce chantier a été exploité par trois générations jusqu'au début des années 1980.

Nous avons aussi une histoire de mousse sur les terre-neuvas, en 1947. Il reste beaucoup de choses à faire dans ce domaine pour que tous ces témoignages soient recueillis, préservés et qu'ils ne disparaissent pas. Il faut se dépêcher car les années passent...



## Terre-pleins et projet de signalisation patrimoniale.

Toujours dans le cadre de la commission patrimoine, nous travaillons à l'élaboration d'une signalisation patrimoniale le long des terre-pleins, entre le « Peureuch » et « Roch Vilen ». Elle consistera à expliquer et raconter l'histoire ostréicole et maritime de la commune.

Des contacts ont déjà été pris pour l'élaboration de ce parcours pédagogique. Tout document ou photo concernant les chantiers ostréicoles en activité sont les bienvenus. Cela permettra d'enrichir les documents existants, merci d'avance !

Deux réunions ont déjà eu lieu avec L'Architecte des Bâtiments de France, la DDTM (Direction Départementale Des Territoires et de la Mer), le conservateur des Monuments Historiques au sein de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le responsable

du Patrimoine au Conseil Départemental. Tous furent impressionnés par les travaux de rénovation des berges. Aussi, favorables au projet de signalétique, ils nous encouragent à établir un cahier des charges avec l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), ceci afin d'obtenir les indispensables subventions.

# Chapelle de Béquerel

En septembre dernier une nouvelle découverte a été faite au cours des travaux de restauration de la charpente du transept Nord. Il s'agit d'une magnifique tête sculptée, jusqu'alors enfouie dans la maçonnerie du pignon. Elle est aujourd'hui visible.



L'opération « une ardoise à votre nom » pour la toiture de la chapelle, a connu un grand succès lors du Pardon du 15 août, avec plus de 500 ardoises vendues. Elles ont toutes été posées en septembre, sur le toit du transept Nord, côté opposé à la fontaine.

Pour la seconde phase de rénovation, des prélèvements par sondage, effectués par des spécialistes, ont été réalisés fin mai. Les résultats nous diront s'il y a ou non présence de fresques polychromes sous l'épaisse couche d'enduit recouvrant les murs intérieurs de la chapelle. Cela permettra de décider de la suite à donner à cette rénovation.



# La mercerie d'Angelina

*A ma demande, Suzanne m'a raconté encore une fois l'histoire du commerce de sa mère, Angelina, qui dirigeait à la fois une mercerie et un atelier de couture entre les années 1930 et 1960.*



La boutique

C'est là que j'ai passé de longs moments, bercée par la machine à coudre qui ronronnait tranquillement des heures durant, actionnée à la fois par les pieds et les doigts agiles de la patronne.

Assise dans mon petit fauteuil, tout près, presque collée aux jupes d'Angelina, je passais là des heures paisibles, dans le silence de la boutique à peine troublé par le carillon de la salle à manger et le pique-pique de la machine. Je ne sais plus comment, ni pourquoi j'arrivais là, ni quand je rentrais chez moi, à côté. Pourquoi une si petite fille se plaisait-elle autant dans cet endroit silencieux, peu propice aux bêtises enfantines... J'étais fascinée par les pieds d'Angelina ! Le nez presque à leur hauteur, j'avais tout le loisir de les observer. Dans leurs chaussons en feutre noir, les pieds en éventail activaient, d'un mouvement d'une régularité parfaite, une superbe pédale noire. La machine me plaisait ; en fer forgé et bois précieux, son élégance s'alliait à la finesse de la coiffe d'Angelina penchée sur elle.

Cette coiffe de dentelle aérienne me subjuguait, tout autant que les pieds. Elle donnait à celle qui la portait, alliée à un léger déhanchement, l'allure d'un oiseau de mer gracieux et gracile se dandinant au bord de la côte. Je rêvassais là, au calme. Angelina, concentrée sur son ouvrage, n'avait ni le temps, ni le besoin de me faire la conversation. Moi non plus. Les ourlets des robes de velours ou des pantalons de toile ne toléraient pas de fantaisies inopportunes. Angelina était appliquée. Notre mutisme nous convenait. Dans les années 1930, 1940, 1950, la mercerie située entre le « bureau de tabac » et « l'économique », non loin du vieux pont, connut beaucoup de succès. Les représentants de textiles arrivant d'un peu partout se succédaient dans le magasin, avec leurs lourdes pièces de tissu, qu'ils déballaient et déroulaient sur la grande table de drapier, à la fois aisément et précautionneusement. La patronne scrutait d'un œil connaisseur drap, toile, satin, velours, cotonnade, qui seraient uti-

lisés pour confectionner les vareuses, les bleus de travail, les robes de velours avec leurs tabliers en satin brodé portées pour les grandes occasions. Les coiffes, cols et manchettes en dentelle étaient spécialement portés à Saint Goustan, où une demoiselle se consacrait uniquement à leur empesage et repassage, opération très délicate mais inévitable.

La boutique me paraissait sombre. Je ne m'aventurais jamais au fond. La présence bienveillante d'Angelina penchée sur sa machine me rassurait, et leur rythme harmonieux me suffisait.

Au plus fort de l'activité commerciale de la boutique, Suzanne raconte que sa mère avait plusieurs demoiselles qui apprenaient le métier de couturière et l'aidaient par la même occasion. À cette époque, le magasin était moins silencieux, tout égayé par le babil des apprenties couturières, qui prêtaient volontiers leurs oreilles réceptives aux potins qui ne manquaient pas d'aller bon train lors des essayages. Angelina a dû en connaître des histoires de cœur... et moi qui ne me rappelle... rien ! Je n'étais peut-être pas encore née à cette époque !

Plus tard, avec l'arrivée des voitures, il fut plus facile d'aller jusqu'à Auray faire ses emplettes ; le début des boutiques de prêt-à-porter signalait une ère nouvelle. La mercerie continua encore un certain temps à servir ses clients en fils, boutons, coton à repriser, fermetures-éclair, pelotes de laine... fournitures d'un précieux secours pour les mères de famille en quête de dépannage.

Suzanne, qui connaît très bien l'histoire de la rue Pasteur, nous permet de ressusciter toute cette vie commerçante qui animait joyeusement le quartier à une certaine époque.

Pourquoi, et à quel moment ai-je arrêté d'aller chez Angelina ? Je ne sais pas. Je grandissais sans doute, j'allais à l'école. Il n'y avait plus de place pour ces moments privilégiés... sauf qu'ils sont restés dans un petit coin de ma mémoire, aussi mystérieusement qu'autrefois.

*Souvenirs d'enfance  
Brigitte Le Blévec Bonard  
Documentation Suzanne Jégo Lainé*



La décapotable

# Affaires scolaires, sociales



Tatiene FOUREST  
Maire Adjointe à l'Action Sociale  
et aux Affaires Scolaires



## Le CCAS : un service à la disposition des bonovistes...

Difficultés passagères : ne restez pas seul !

Accueil, écoute, information, aide.

### Qu'est-ce qu'un CCAS ?

C'est un service public de proximité ouvert à tous les habitants, quelle que soit leur demande :

- Vous êtes confrontés à des difficultés et vous ne pouvez plus y faire face ?
- Vous avez besoin d'aide et de conseils ?
- Vous ne savez plus à qui vous adresser ?

Au CCAS, vous trouverez écoute et conseils. N'hésitez pas à le solliciter pour obtenir une aide dans vos démarches, une réponse à vos interrogations ou pour signaler toute problématique sociale.

### Comment fonctionne un CCAS ?

Le CCAS, véritable moteur de la solidarité, est un établissement géré par un Conseil d'Administration (CA) qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale de la commune.

Au Bono, ce CA est composé de 11 administrateurs :

6 élus, 4 représentants d'associations (UDAF, ADAPEI, Secours Catholique, Club de l'amitié) et 1 membre extérieur. Le Maire Jean LUTROT en est son président.

Il a pour but de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de favoriser la cohésion sociale et de rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par la population.

Pour cela, le CCAS s'appuie sur « l'Analyse des Besoins Sociaux », réalisée pour notre commune en 2013/2014.

### À quoi sert un CCAS ?

**1) Logement :** aide à la constitution des demandes de logements sociaux.

**2) Solidarité et lutte contre la précarité :**

- Tarification sociale pour les transports.
- Aide pour Noël et aux voyages scolaires destinés aux familles en difficulté.
- Aides financières dans le cadre du dispositif FSL (Fonds de Solidarité Logement).
- Pour les factures d'eau et d'énergies.
- Évaluation et orientation si besoin vers l'épicerie solidaire de Vannes et distributions de colis de la banque alimentaire.
- Accompagnement et soutien dans les démarches quotidiennes, avec orientation vers l'assistante sociale si besoin.

**3) Autonomie et bien-être des personnes âgées :**

- Instruction des demandes d'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) pour les plus de 60 ans et mise en relation avec l'Espace Autonomie Seniors de Vannes aggro si besoin.
- Information sur les différents services d'aide à la personne (portage de repas, téléalarme, aides à domicile...).
- Animations, avec par exemple le repas des aînés pour les personnes de 75 ans et plus, vrai moment de convivialité ; et distribution du colis de Noël aux seniors par les membres du CCAS.

- « Plan canicule » pour les personnes isolées : le recensement se fait à leur demande ou à la demande d'un tiers pour assurer une vigilance et une intervention en cas de fortes chaleurs, (cf. dos de couverture).

- Travail en lien avec les associations locales œuvrant dans le domaine des personnes âgées, les professionnels médicaux et paramédicaux et avec l'Espace Autonomie Seniors de Vannes aggro.

### Comment le contacter ?

Un seul numéro :

02.97.57.88.98

ou ccas@lebono.fr

Soumis au secret professionnel, le personnel du CCAS saura vous accueillir en toute discrétion.

### NOUVEAU :

permanence de l'assistante sociale Madame Christine DANIELO tous les premiers lundis du mois au Bono.

Rendez-vous au 02.97.54.76.03

## Le CCAS, Le Verger du Bono et vous :

### Un partenariat fructueux !

La collecte de la banque alimentaire organisée sur la commune les 28 et 29 novembre 2014 a suscité un bel enthousiasme auprès de la population et votre générosité a permis de recueillir 362kgs de produits de première nécessité. Ceux-ci sont distribués tout au long de l'année aux familles en difficulté de la commune.

# et lien intergénérationnel

## Domicile Partagé :

*Ouvert il y a un peu plus d'un an, le domicile partagé « Ti Laouen » ( la maison du bonheur en breton) accueille 8 personnes désorientées dont 4 bonovistes.*

Situé dans le centre-bourg, à côté de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles), dans le lieu-dit du Chivello, ce type de logement « de nouvelle génération » est une alternative aux structures plus importantes (EHPAD Etablissement d'Hé-



bergement pour Personnes Agées Dépendantes, Maisons de retraite...) lorsque les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou autres maladies apparentées ne peuvent plus vivre seules. Plusieurs auxiliaires de vie se relayent jour et nuit, accompagnant les résidents dans les actes de la vie courante, et ce, dans un climat familial. Cette aide à domicile est mise en place par le service à la personne de l'Assap-Clarpa.

Ti Laouen est avant tout un lieu de vie : ateliers en tout genre, rencontres, sorties, visites des enfants de la MAM et des « P'tits forbans »... Plusieurs événements ont marqué cette année, dont les 104 bougies soufflées par notre centenaire.

Si vous ou l'un de vos proches, êtes confrontés à cette maladie, n'attendez pas le dernier moment et venez vous renseigner en mairie ou sur le site :

[www.alzheimer-bretagne.fr](http://www.alzheimer-bretagne.fr)

## Au Bono, le lien intergénérationnel se tisse peu à peu...

Derrière ce mot de 18 lettres se cache tout un programme...mais il unit surtout plusieurs personnes ! Comme son nom l'indique, des individus de plusieurs générations vont se côtoyer, partager un projet commun, échanger et se découvrir. L'arrivée de nouveaux retraités et de jeunes familles, la tendance à fréquenter des gens de sa génération, etc... : tous ces facteurs peuvent faire que nous pouvons vivre dans une commune sans

pour autant nous côtoyer et nous rencontrer. L'âme même du village peut s'en trouver fragilisée...

C'est pourquoi une commission travaillant sur ce sujet a été créée. Les infrastructures privées ou publiques de notre commune saisissent aussi les occasions de faire vivre ce lien intergénérationnel.

Ainsi, les enfants de « haut comme 3

pommes » (MAM) et des «P'tits Forbans » (ALSH) rendent visite régulièrement aux résidents du domicile partagé « Ti Laouen ». C'est l'occasion de partager un goûter, des ateliers de jardinage, des chants, de vivre ensemble une fête...

Avec l'école aussi, lors des Temps d'Activités Périscolaires, une dizaine de retraités d'associations bonovistes vient régulièrement partager un moment avec les enfants. Ceci permet de faire connaissance, mais aussi de transmettre un savoir, une expérience, une passion. Agés de 5 à 10 ans, les enfants découvrent ainsi les richesses de notre patrimoine maritime, culturel et les charmes du folklore breton. Il y a peu de temps, certains écoliers ont réalisé un grand pavois stylisé pour le Forban en vue de la Semaine du Golfe.

Je remercie particulièrement chacun de ces bénévoles pour l'enthousiasme, la patience et la disponibilité déployés auprès des enfants.

J'invite aussi les bonovistes qui désirent vivre cette riche aventure à se faire connaître en mairie auprès du service jeunesse.



## Petite enfance : garde du jeune enfant

Deux possibilités s'offrent aux parents du Bono pour faire garder leur tout-petit

### 1/ les Assistantes Maternelles à domicile :

Au nombre de 5, elles sont toutes rattachées au RIPAM (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles) de Baden. Pour connaître leurs disponibilités et obtenir davantage de renseignements, contactez le RIPAM : 02.97.58.00.22

### 2/ « Haut comme 3 pommes » :

La MAM (Maison des Assistantes Maternelles) du Bono a soufflé sa première bougie en mars dernier.

Alexandra, Anne-Marie et Nathalie, les 3 assistantes maternelles à l'origine du projet accueillent pour le moment 10 enfants dont 8 bonovistes. Deux autres sont attendus d'ici la fin de l'été, ce qui porterait le nombre à 12 enfants.

À la rentrée scolaire 3 enfants feront leur première rentrée des classes mais seront remplacés par 3 bébés.

Cette structure, située dans le cadre verdoyant du « Chivello » a la possibilité d'augmenter encore sa capacité d'accueil jusqu'à 16 enfants, par la présence d'une quatrième assistante maternelle.



Des projets sont mis en place, entre autre, celui d'une sensibilisation aux dangers domestiques pour les plus grands

En lien permanent avec la PMI (Protection Maternelle Infantile) et le RIPAM de Baden, ce mode de garde de proximité est une bonne alternative pour les jeunes parents qui souhaitent retrouver l'ambiance d'une petite collectivité. Une amplitude horaire de garde atypique permet d'accueillir les enfants de 7h30 à 20h00, sauf le week-end.

Renseignements au :  
02.97.29.87.98

## Enfance : les 3/6 ans

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les « P'tits Forbans », propose un mode de garde périscolaire et extrascolaire pour les enfants de 3 à 6 ans des communes du Bono et de Plougoumelen unies par une convention.

Le mercredi, avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la commune a ouvert son restaurant scolaire aux enfants des 2 communes qui vont à l'ALSH l'après-midi. Un service de car est mis en place pour transporter les enfants d'une commune à l'autre. Si une diminution d'une dizaine d'enfants par rapport aux autres années est à déplorer, 20 enfants continuent à fréquenter le centre.

À l'approche de l'été, l'école se transformera pour accueillir 30 à 40 enfants



par jour sur les 2 mois, encadrés par 4 ou 5 animateurs diplômés selon la fréquentation. « Vive les vacances », « les cow-boys », « acidulé » et bien d'autres thèmes rythmeront les journées des enfants avec une programmation ludique et variée. Des sorties et un spectacle fin juillet raviront enfants et parents.

Retrouvez toute la programmation en ligne et les modalités d'inscriptions sur le site : [www.lebono.fr](http://www.lebono.fr) et pour plus de renseignements au : 02.97.57.96.04

Pour les + de 6 ans et les ados, veuillez consulter le site de la commune de Plougoumelen : [service.jeunesse@plougoumelen.fr](mailto:service.jeunesse@plougoumelen.fr)

# et lien intergénérationnel

## Jeunesse :

« Les tickets sports pour les 12-17 ans sont de retour au Bono ! » :

Lors des dernières vacances scolaires, quelques jeunes du Bono et de Plougoumelen se sont retrouvés le temps de deux soirées à thème et d'un chantier-loisir. Ainsi, la fontaine du Baël au Bono a subi un grand nettoyage de printemps grâce à la détermination des jeunes et à l'aide des services techniques.

Ces activités s'inscrivent dans une volonté partagée de redynamiser la mutualisation avec la commune de Plougoumelen en ce qui concerne l'offre jeunesse.

D'autres animations de ce type seront encore programmées à l'avenir sur notre commune. C'est pourquoi j'invite vivement les 12/17 ans à en profiter et à

saisir l'occasion qui leur est donnée de vivre une activité spéciale « jeunes » !

### Plus d'infos :

service.jeunesse@plougoumelen.fr



## Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques.
  - Aux parents confrontés à des difficultés avec leurs enfants le PAEJ vous accueille à Vannes, dans les locaux du Foyer de Jeunes Travailleurs du Mené, 14 Avenue Victor Hugo.
- D'autres permanences existent à Questembert, Grand-Champ, Elven.

Pour prendre contact avec la coordinatrice du PAEJ :

- par téléphone au : 06 48 60 62 40
- ou par mail : [contact@paej-paysdevannes.fr](mailto:contact@paej-paysdevannes.fr)

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.

## Jeunes adultes :

Jeunes de 18 à 25 ans : Un nouveau « Dispositif Garantie Jeunes » d'insertion est mis en place par la Mission Locale du Pays d'Auray et propose un accompagnement global et renforcé vers l'emploi, avec une garantie de ressources.

Conditions et renseignements : 02.97.56.66.11

# Affaires scolaires,

## Vie scolaire

Année scolaire 2014/2015 :  
Mise en place des activités Péri-scolaires (TAP)



Après une année de fonctionnement, le bilan de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires est positif.

De manière générale, l'organisation des temps scolaires et péri-scolaires (garderie, cantine, TAP) donne satisfaction tant aux enseignants qu'aux intervenants, aux enfants et à la majorité des parents. La réorganisation du temps scolaire et la répartition des 24h hebdomadaires d'enseignements sur 9 demi-journées (contre 8 précédemment) apporte un gain de qualité et d'efficacité par rapport aux apprentissages. Certes la fatigue des enfants en fin de semaine est palpable, surtout

chez les plus jeunes, mais les enseignants adaptent leur emploi du temps et ce critère a été pris en compte dans la programmation des activités TAP, surtout pour les maternelles.

Cette année, ce sont environ 165 enfants (sur 220) du groupe scolaire qui ont pu découvrir et s'initier à des activités manuelles, sportives et culturelles. Ces activités facultatives ont été mises en place par la commune et représentent un budget de 50 000€, après aide de l'état (50€/enfant).

Pour l'année scolaire 2015/2016, la réforme des rythmes scolaires ouvre pour tous les acteurs éducatifs de

nouvelles perspectives de coopération en faveur de l'épanouissement et du bien-être des enfants. Celles-ci s'inscrivent dans un PEDT (Projet Educatif de Territoire), mené pour une durée de 3 ans. Ce PEDT, motivé par une ambition éducative en lien avec l'école, va permettre de maintenir la qualité de l'offre sur les temps des TAP. C'est ainsi qu'un objectif éducatif a été retenu par le comité de suivi : l'éducation à la citoyenneté. En lien avec le nouveau projet d'école, il veut s'appuyer sur le « vivre ensemble » et une attention particulière sera apportée dans la programmation des différents ateliers.

L'élaboration de ce projet par les collectivités est encouragée par l'Etat qui apporte un fonds de soutien de 50€ par élève et par an pendant 3 ans.

Ce fonds de soutien permet à la municipalité de maintenir le même budget que l'année précédente. Il sert à couvrir les frais de personnel, d'animateurs et de matériel, et s'additionne au budget alloué chaque année pour l'école. Ces crédits illustrent un réel soutien aux enseignants et aux enfants de notre école publique mais aussi une volonté de nous donner les moyens d'apporter des activités de qualité sur les Temps d'Activités Péri-scolaires.



## Projections 2015/2016

À l'heure actuelle, il y a 212 enfants inscrits pour la prochaine année scolaire. L'été va certainement modifier ce chiffre avec son lot de départs et d'arrivées. Le nombre de classes est maintenu (8 au total).

L'équipe enseignante a « planché » sur un nouveau projet d'école qui s'articule autour de 3 axes :

- Comment développer et utiliser les outils informatiques présents dans l'école ?
- Comment améliorer le climat scolaire ?
- Comment améliorer et équilibrer les activités concernant les outils de la

langue et les activités de production (lecture, écriture) ?

Pendant 3 années et à chaque niveau, l'accent va être mis sur ces différents points.

### Informations pratiques :

Toutes les informations pratiques : planning d'activités, fiches d'inscriptions, etc. sur le site internet de la commune [www.lebono.fr](http://www.lebono.fr) rubrique Guide-Infos /Jeunesse-scolarité ou plus d'informations au : 02.97.57.96.04

### Septembre prochain ne sera pas une rentrée comme les autres :

une « personnalité » manquera à l'appel. En effet, Annie AUDIC prend sa retraite cet été. Après avoir beaucoup œuvré pour la cantine, la garderie et les TAP, elle aspire à un repos bien mérité !

Dynamique, dévouée et débordante d'imagination vous la retrouverez certainement au détour d'une association bonoviste où elle continuera à faire fructifier ses nombreux talents !



## Sécurité routière

informations aux parents

**La prévention routière en collaboration avec la gendarmerie nationale**



De nombreuses erreurs en matière de sécurité sont commises aux abords des écoles. Afin de sécuriser au maximum vos enfants et vous-mêmes, nous vous rappelons quelques règles élémentaires :

- Stationnez toujours votre véhicule dans le sens de la marche.
- Ne stationnez pas sur les trottoirs.
- Ne stationnez pas sur les passages cloutés.
- Traversez toujours sur les passages protégés. Papa, Maman, apprenez la route à vos enfants.
- Le siège auto doit être fixé sur le siège arrière droit (pour la montée et la descente de bébé).
- Attachez les enfants à l'arrière du véhicule, mettez vous aussi votre ceinture.
- Aucun enfant ne doit voyager sur les genoux des passagers.
- Descendez et montez vos enfants dans le véhicule par la portière arrière droite.
- N'acceptez pas que vos enfants s'amuse au ballon ou autre sur les trottoirs.
- Ne téléphonez pas.

## Piste vélo de la prévention routière

Maîtriser la conduite à vélo et respecter les règles de sécurité.

La Prévention Routière du Morbihan a délégué deux bénévoles, dont Jean-Yves Collet, gendarme en retraite, pour animer la piste vélo le vendredi 22 mai 2015. Elle était sollicitée par des élus : Tatiene Fourest adjointe aux affaires scolaires, Jean Pierre Mahéo référent sécurité routière et Ludovic Arz policier municipal. Les enseignants y ont participé.

44 élèves de deux classes de CM1 et CM2 du groupe scolaire Jean-Louis Etienne ont reçu une formation d'une demi-journée par classe.

Quelques conseils illustrés d'exemples concrets sur la conduite à tenir à pied et à vélo (sécurité active), sur les équipements de sécurité passive (port du casque, du gilet ou du brassard fluo) ont permis la compréhension du vocabulaire spécifique à la voirie, la reconnaissance des panneaux de signalisation et la connaissance des équipements de conduite et de sécurité.

Un questionnaire à choix multiples a été remis à chacun. Il concerne, dessin à l'appui, la mise en situation de circulation et

la connaissance générale des règles et comportements de sécurité et une liste de 20 noms d'éléments à situer en bonne place sur le schéma détaillé d'un vélo.

Des jeunes ont obtenu le maximum de 30 points à cette épreuve et le niveau d'ensemble est plutôt bon. Les élèves, dont bon nombre viennent à l'école à vélo, ont montré beaucoup d'intérêt et ont échangé oralement avec le formateur.

Une épreuve pratique, à vélo, a été ensuite organisée sur une piste test avec ses panneaux, feux tricolores, giratoire...

Près de 4 000 scolaires sont concernés dans le département par la « piste vélo ». Après cette présélection, et tirage au sort, la finale s'est déroulée le mercredi 17 juin au stade de Kercado à Vannes. Le jeune bonoviste Alban Zimmermann, a réalisé une bonne performance et reçu un lot, comme les 38 autres participants, en présence de Guy de Kersabiec, Président de la Prévention routière du Morbihan, de Georges Guehenneux, son directeur, des représentants de la Préfecture et de la gendarmerie et de Jean-Pierre Mahéo, sans oublier les parents, très actifs dans les ateliers de simulation de conduite.



# Vie associative, culturelle



Myriam FIEVET-QUELLEC

Maire Adjointe à la Vie Associative,  
Culturelle et à la Communication

*L'année qui vient de s'écouler a été riche en évènements, manifestations et décisions diverses dont je vous propose une rétrospective.*

Tout d'abord, **le relogement réussi des associations** qui occupaient auparavant l'ancienne école du Bono, fermée début juillet 2014 pour cause d'insalubrité. Il était impératif qu'elles puissent reprendre leurs activités dès la rentrée scolaire. De nouveaux espaces ont été loués, les plannings d'occupation des salles municipales ont été densifiés, un local a été réalisé par nos services techniques pour les cours de piano, à l'intérieur de l'ancienne école maternelle du Bono. Passées les perturbations dues au changement, aux déménagements et aux ajustements nécessaires, elles se sont toutes déclarées satisfaites des aménagements et des locaux mis à leur disposition.



## Comité des Fête

Lors de son Assemblée Générale ordinaire, en novembre, la démission des membres du bureau du Comité des Fêtes s'est traduite par le vote de la mise en sommeil de l'association. La tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire organisée par nos soins et présidée par Jean Lutrot en tant que Président d'Honneur du Comité des Fêtes, a permis à l'association de repartir avec un nouveau bureau. L'élection de cette nouvelle équipe a remotivé et rassuré les anciens bénévoles du Comité des Fêtes, et donné l'envie à de nouvelles bonnes volontés de les rejoindre. Le calendrier des évènements festifs de cette année 2015 les sollicite et les mobilise de façon importante. C'est un vrai défi en matière d'organisation, qu'il leur faut mener en lien avec la municipalité pour que ces manifestations soient réussies et permettent au Bono de garder son excellente réputation de qualité d'accueil et d'organisation.

**Un Marché de Noël** a été créé pour la première fois au Bono afin d'organiser

un évènement festif sur une période de l'année plutôt creuse. Ce type de manifestation est normalement du ressort du Comité des Fêtes, mais ce dernier s'étant « endormi », nous avons pris la décision de prendre en main l'ensemble des aspects conduisant à sa réalisation. Il a ainsi pu se dérouler avec succès les 22 et 23 novembre dernier, à la grande satisfaction des exposants, tous artisans, créateurs et fabricants d'objets ou de produits du terroir, comme des visiteurs qui l'ont fréquenté. Les dates choisies pouvaient a priori sembler trop éloignées de Noël. Elles ont été l'un des éléments déterminant de son succès par l'absence de concurrence autour du Bono. Les Fiches-Retour reçues de la part des exposants sont unanimes sur ce point. La qualité des objets et produits, un large éventail de prix permettant à chacun de trouver son bonheur, la décoration des salles et l'accueil ont été autant de facteurs ayant concouru à son succès. Pour la seconde édition programmée le week-end des 21 et 22 novembre 2015, nous avons transmis le « bébé » au nouveau bureau du Comité des Fêtes.





## Bibliothèque

Le Conseil Municipal a voté la municipalisation, au 1er janvier 2015, de **la bibliothèque du Bono** jusque-là associative, suite à la demande réitérée depuis plusieurs années, des bénévoles qui l'ont faite vivre et évoluer jusqu'à présent. Une amplitude de jours d'ouverture plus importante et la gratuité décidée pour les enfants et les jeunes de moins de 16 ans appliquées dès la rentrée scolaire 2014/2015, ont vu sa fréquentation augmenter de façon significative.

D'ici la rentrée prochaine, la gestion de la bibliothèque destinée à s'étendre pour devenir à terme une médiathèque, sera confiée à l'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, actuellement en cours de recrutement, dont le poste a été voté en conseil municipal lors du vote du budget. Les bénévoles, par la voix de leur présidente, resteront impliquées en apportant aide et disponibilité à la personne recrutée.

Le projet d'extension de la bibliothèque porte sur la réhabilitation de l'ancienne école des filles du Bono, véritable école Jules Ferry datant de 1886 et mitoyenne à la bibliothèque actuelle. Nous travaillons avec le CAUE (Cabinet d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) à la définition du projet pour être à même de déposer les dossiers de demandes de subventions auxquelles nous serions éligibles avant fin septembre. La surface dédiée à la médiathèque représentera environ 150 m<sup>2</sup> au sol. L'étage, environ 60 m<sup>2</sup>, ne pouvant recevoir du public compte tenu des normes applicables aux personnes à mobilité réduite notamment, sera réservé à la gestion technique des livres et de l'ensemble médiathèque.

Ce projet va permettre d'étendre le service de lecture publique à une offre élargie à l'informatique, au numérique, aux CD – DVD - jeux vidéo. Il a pour ambition de toucher les 12 – 17 ans pour lesquels rien n'existe actuellement au Bono et permettre à ceux, jeunes et moins jeunes, qui n'ont pas nécessairement les moyens de se déplacer dans les communes voisines, d'avoir accès à la culture.

## Subventions

Les consignes de recherche d'économies reçues pour préparer le budget 2015 m'ont conduite à examiner de près les subventions accordées chaque année aux associations du Bono pour, en fonction des besoins et des risques à assumer, permettre une répartition équitable et équilibrée de l'argent public.

L'analyse a porté sur la nature de la ou des activités de chaque association, les charges fixes ou non à couvrir et l'évaluation de risques éventuels comparés aux excédents de trésorerie de chacune d'elles. Cette démarche, présentée à une grande majorité d'entre elles et partagée au cours de rencontres en décembre et janvier derniers, a été comprise et acceptée par toutes. L'arbitrage de l'attribution des subventions s'est opéré sur ces bases, validées par la Commission Finances et votées par le Conseil Municipal.

Elle nous a permis de prendre la mesure et de constater, globalement, la bonne santé de nos associations, preuve de leur dynamisme et de leur succès.

À la fin de l'année nous nous rencontrerons pour faire à nouveau le point sur la base d'informations connues et partagées.

**Merci à tous les bénévoles qui œuvrent au sein des nombreuses associations du Bono. Vous faites de notre village un endroit où il est possible de s'épanouir en donnant de soi, ou en s'inscrivant à une ou plusieurs des activités présentes sur l'éventail bien garni des propositions associatives.**

## Et le projet de salle polyvalente ?

Plus que jamais d'actualité, il est inscrit dans le PPPI (Plan Pluriannuel Prévisionnel d'Investissements) voté à la majorité absolue par le Conseil Municipal du 2 février 2015 et inscrit au budget 2015 pour l'enclenchement des premières opérations.

La première étude confiée à EADM sur la base, notamment, d'une expression des besoins formulés par les associations du Bono que nous avons consultées au printemps 2014, a été abandonnée. Le coût d'investissement de l'ensemble se révélant beaucoup trop élevé par rapport aux capacités d'autofinancement et d'emprunt de la commune, révélées par les résultats du Plan Pluriannuel Prévisionnel de Fonctionnement (PPPF) pour la période de 2015 à 2020, que nous avons lancé en parallèle.

Le projet est reparti sur des bases plus modestes, sans omettre pour autant les critères de qualité garantissant une bonne adéquation entre l'outil et les besoins d'utilisation. Nous avons pour objectif le dépôt des dossiers de demandes de subventions avant la fin du mois de septembre.

# Vie associative, culturelle

Parmi les manifestations et événements qui ont déjà marqué cette année  
(indépendamment du marché de Noël)



La réalisation des fanions destinés au grand pavois du Forban du Bono par les enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avant la semaine du Golfe.



Semaine du Golfe.

L'organisation de deux conférences :  
L'histoire du Bono et des forbans avec les témoignages d'anciens marins, l'histoire de l'ostréiculture sur nos côtes « ou aller à la rencontre des anciens pour garder la mémoire et vivre en harmonie ».



Le tournage de West Coast



Course de Pâques



Claudia Guyonvarc'h et 65 de ses anciens élèves de maternelle et de primaire



Claudia Guyonvarc'h (à gauche) année scolaire 1956-1957



Kermesse de l'école Jean-Louis Etienne

## Communication



Inauguration de la 1ère tranche des travaux de ND Bequerel



Décoration d'Etienne Le Sommer par Jean-Yves Le Drian, Ministre de la défense (Médaille de la légion d'honneur).



Le prix littéraire Sten Kidna en breton. Remise du prix à Erwan Hupel pour son livre « Yudal »

### Sans oublier

- Les fêtes de Pâques et la chasse aux œufs,
- Le trophée bord à bord,
- La Brittany Winter School,
- La Fête de la musique.

Dans le cadre de la Commission Communication, nous avons réalisé un état des lieux des supports servant à communiquer sur Le Bono, à destination des habitants de la commune et/ou de l'extérieur. N'ont pas été pris en compte le Bon' Echo qui, très attendu tous les deux mois, répond aux attentes des bonovistes dans sa forme actuelle, le Bulletin Municipal revu l'année dernière et le bandeau lumineux extérieur alimenté par le secrétariat de la mairie. Restaient à examiner les autres supports utilisés et à proposer la création éventuelle de supports complémentaires.

#### Sont concernés en particulier :

- Le site internet de la commune,
- La plaquette touristique du Bono à destination des bonovistes mais surtout des visiteurs extérieurs,
- Un Guide Pratique annuel pour les habitants de la commune.

**Le site internet**, conçu il y a plus de 10 ans, a besoin d'une refonte pour supprimer les redondances, faciliter l'accès aux informations recherchées et être consultable via les nouveaux médias.

Une nouvelle arborescence a été créée pour nous permettre de lancer une consultation auprès de trois entreprises spécialisées. Nous attendons leurs devis pour avancer sur le sujet.

**La plaquette touristique du Bono**, réalisée il y a plus de 15 ans, est épuisée. Aujourd'hui nous remettons des copies du document d'origine aux visiteurs de passage quand ils viennent demander ce qu'est Le Bono, les sites à visiter ou les balades à faire et en combien de temps. Son contenu est en cours d'actualisation.

**Un guide pratique** est devenu nécessaire compte tenu du nombre croissant de personnes en quête de renseignements pratiques sur Le Bono, ses associations, les activités proposées, le programme des événements, ... Ce guide, à l'étude, devrait être disponible à la fin de l'année, après prise en compte des informations issues de la réunion de programmation avec les associations, en novembre de chaque année.

## Manifestations à venir :

- Route de l'Amitié – 30 juillet
- Troc et puces – 2 août
- Pardon Notre Dame des Flots – 9 août
- Pardon de notre dame de Bequerel – 15 août
- Forum des associations – 12 septembre
- Semi-marathon Auray-Vannes – 13 septembre
- En projet, pour cet automne, l'organisation d'une conférence sur les grands voiliers Cap Horniers de la fin du 19ème et du début du 20ème siècle.
- Marché de Noël – 21 et 22 novembre
- ...

# Etat civil

## NAISSANCES 2014

NOMS	Prénoms	Dates de naissance	Lieu de naissance
CHRIST	Paul, Henry, Jules	22/01/14	VANNES
FRAPPIER	Elen, Pauline	02/03/14	VANNES
LOPEZ-MARTIN	Callie, Laura	30/03/14	VANNES
MORICE	Erel, Heimiri	31/03/14	VANNES
BROUARD	Robin	01/04/14	VANNES
PIMENTA	Malo	09/04/14	VANNES
GUILLEVIC HARDY	Rose	15/04/14	VANNES
MARAITE BIGOT	Lucien, Henri, Alain	06/06/14	VANNES
HERVE	Lior, Marjolaine, Younès	14/06/14	VANNES
JAFFREDO	Alwena, Marie, Kate	30/07/14	VANNES
PARDO	Ewan	18/09/14	VANNES
TREMEL QUÉRÉ	Liam, Félix	17/10/14	VANNES
TREMEL QUÉRÉ	Mila, Rose	17/10/14	VANNES
POURRÈRE	Lomàn	21/09/14	VANNES
PRONO	Eloane, Cathy, Caroline	06/11/14	VANNES
KERNER	Soan, Frédéric, Pascal	12/11/14	VANNES
PREVET	Maé	14/11/14	VANNES

Seuls apparaissent les avis de naissance dont les parents ont autorisé la publication lors de la déclaration de naissance.

## MARIAGES 2014

HOLMBERG Catharina, Johanna ET de NOÛE Nicolas, Anne, Jacques, Yves, Marie	15 mars 2014
QUÉRÉ Olivier, François, Marie ET DUMAS Annette, Danièle	22 mars 2014
PÉDRONO Régine, Marcelle, Armelle, Jeanne-Marie ET BLATRIX François, Henri, Pierre	26 avril 2014
LAGADEC Florence et LE MENTEC Christian	7 juin 2014
JÉHANNO Gérard et LE LEM Annick, Lucienne, Marie, Louise	14 juin 2014
LEVRON Emilie, Charlotte et THIELIN OU KHELIN Vincent, Charles	21 juin 2014
STASSE Laurent et CADORET Elise	21 juin 2014
KERGOSIEN Laurent, Didier, Alain et LE GOUGUEC Anne-Françoise	27 juin 2014
BARENTON Virginie, Claudine, Luce et CREMER Stéphane	5 juillet 2014
DELASSUS Martin, Philippe, Rémi et LE POMELLEC Lorraine, Valérie, Marie	11 juillet 2014
DELATTRE Henri, Michel et DEGRAVE Cécile, Anne, Laure	28 juillet 2014
JOUANNO Philippe, Henri, Gustave et MAILLOT Marie, Linda	9 août 2014
COLLAS Thierry et CAIRE Brigitte	23 août 2014
MASSIN Laurent, René, Eugène ET GEHIN Carine, Denise	28 novembre 2014

## Décès 2014

Dans le précédent exemplaire, à la suite d'une erreur dans la composition du bulletin municipal, le décès de Monsieur Yves, Raymond, Louis, Marie BURBAN, survenu le 14 janvier 2013, n'avait pas été mentionné, nous nous en excusons auprès de sa famille.

NOM et Prénoms	Age	Date de décès
CHEVREL Gaëtan	48 ans	13/01/2014
MORAN Daniel	46 ans	22/02/2014
LE ROHELLEC Paul, Joseph	88 ans	11/03/2014
CORLAY Françoise, Geneviève, Caroline (Epe LE BRUN)	88 ans	12/03/2014
GRALL Jean, Marie	35 ans	03/04/2014
ROSINE Joachim, Joseph	86 ans	04/04/2014
PIERRARD Françoise, Marie (Epe CARIBEAUX)	77 ans	04/04/2014
DAVID Jean, Louis, Alexis	77 ans	27/04/2014
LEROY Raymond, André	80 ans	22/05/2014
RIO Jean, Marie, Salomon	82 ans	27/05/2014
CARIBEAUX Robert, Henri	86 ans	09/06/2014
LE GLEUHER Gilberte, Marie, Louise (Epe SOMMER)	80 ans	11/07/2014
PHILIPPE Yannick	49 ans	26/07/2014
TINTI Jean, Charles, Serge	86 ans	16/08/2014
LUDEC Françoise, Marie, Louise (Vve LE GLOANIC)	88 ans	18/08/2014
GEORGES Frédéric, Bruno	47 ans	27/08/2014
MAHÉ Yannick	66 ans	26/08/2014
ROBIGO Anne, Marie, Gabrielle (Cél.)	84 ans	23/08/2014
CADORET Marie, Louise (Cél.)	92 ans	17/09/2014
ROUSSEAU Christine, Marie-Dominique, Madeleine (Cél.)	62 ans	29/09/2014
PAULIC Marie, Madeleine, Henriette, Vincente (Vve LE THIEIS)	73 ans	10/10/2014
LE BOULCH Paulette (Épse FIGINI)	85 ans	17/10/2014
CADORET Edouard	43 ans	13/12/2014

# Infos pratiques

## ENFANCE

**Groupe scolaire Jean-Louis Etienne**  
Rue Bernard Moitessier  
Tél. : 02 97 57 86 90

**Cantine – garderie scolaire Salle Jean Le Mené**  
Tél. : 02 97 57 89 53  
cantine@lebono.fr

**Activités tickets sport**  
(mercredi et vacances scolaires)  
« Le Repère » (6-16 ans)  
Frédéric Belz et Jeanne Labat  
Tél. : 02 97 57 97 07  
animjeun.plougoumelen@wanadoo.fr

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

« Les P'tits forbans » (3-6 ans)  
Guénaëlle Le Cloerec  
Groupe scolaire Jean-Louis Etienne  
Tél. : 06 73 51 73 38  
animation@lebono.fr

## DIVERS

**La Poste**  
Place Joseph Le Clanche  
Tél. : 02 97 57 88 33  
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h  
FERMETURE L'APRES-MIDI

**Mairie**  
Place Joseph Le Clanche  
Tél. : 02 97 57 88 98  
Ouverture du lundi au vendredi  
8h30 – 12h 14h – 17h  
(FERMETURE LE MARDI APRES-MIDI)  
Samedi matin 9h – 12h

**Port et Mouillages**

**Capitainerie**  
3, Rue Victor Hugo  
Tél. : 02 97 57 94 85  
Port. : 06 78 31 98 21  
port@lebono.fr

## CCAS

Mairie  
Thérèse Bailly  
Tél. : 02 97 57 88 98  
ccas@lebono.fr

**Marchés**  
Mercredi – jeudi – samedi

**POMPIERS : 18**  
**GENDARMERIE : 17**  
**SAMU : 15**

## Bibliothèque

**Les Amis de la lecture**  
39 Rue Hoche  
Tél. : 02 97 57 95 40  
Horaires d'ouverture :  
Mardi (période scolaire)  
15h – 17h30  
Mardi (vacances)  
10h30 – 11h30  
Mercredi (toute l'année)  
10h30 – 12h  
Vendredi (toute l'année)  
17h30 – 19h  
Samedi (toute l'année)  
10h30 – 12h

« L'heure du conte » 1er lundi du mois  
« Les bébés lecteurs » 1er mercredi du mois

## Presbytère

Tél. : 02 97 57 88 31  
Messe à 9h45 tous les dimanches de l'année

## SANTÉ

**Trois défibrillateurs sont à la disposition du public**  
- Place du marché  
- Mairie  
- Stade de football

## Centre Hospitalier

20 Bd Maurice Guillaudot  
Vannes  
Tél. : 02 97 01 41 41

## Médecins

Médecin spécialiste  
Médecine physique et de réadaptation  
Claire JACQ  
10, Rue des Ormeaux  
Tél. : 02 56 37 57 12

## Médecins généralistes

Yves MARZIN  
37, Rue Pasteur  
Tél. : 02 97 57 86 86

Mireille PERRET  
Claire GARREAU  
51, Rue Pasteur  
Tél. : 02 97 57 87 57

## Chirurgiens dentistes

Claire Le GOFFE  
Ludovic LENORMAND  
Marion PERRET  
51, Rue Pasteur  
Tél. : 02 97 57 80 72

## Masseurs

**kinésithérapeutes ostéopathes**

Estelle DE STEFANO  
32, Rue Hoche  
Tél. : 06 66 24 79 49

Jean-Hervé FRANCES  
Résidence Armor  
Rue Maréchal Leclerc  
Tél. : 02 97 57 90 74

Gaëlle GILLOT  
20, Rue des Goëlands  
Tél. : 02 97 58 81 78

Yves LE GODEC  
Bât A – Résidence Armor  
Rue Maréchal Leclerc  
Tél. : 02 97 57 94 56

Charlotte MARQUIS  
32, Rue Hoche  
Tél. : 06 66 24 79 49

Claudie PAYEN  
3, Rue René Cassin  
Tél. : 02 97 57 90 94

## Pédicure podologue

Lucie LE CORNET  
32, Rue Hoche  
Tél. : 02 97 57 95 00

## Pharmacien

Bernard WALTER  
43 Rue Pasteur  
Tél. : 02 97 57 82 60

## Infirmiers

Carole HUBERT  
Célia SOULIS  
8 Rue Edouard Herriot  
Tél. : 02 97 31 11 70

Pierre WILLOTTE  
2, Rue Joseph Le Brix  
Tél. : 02 97 57 84 90

**Chenil service**  
(fourrière animale)  
02 97 40 03 33

## Déchets

### Déchetterie

Le Moustoir à Arradon  
Du lundi au vendredi  
9h30 – 12h 14h30 – 18h30  
Samedi  
9h30 – 12h45 13h30 – 18h30  
FERMETURE LE MARDI

### Ramassage des ordures ménagères

Bac gris : lundi  
Bac jaune : mercredi (tous les 15 jours)  
Sauf les petites rues – le vendredi

### Colonnes Verre

Parking du groupe scolaire Jean-Louis Etienne  
Rue Joseph Le Douaran (à côté des ateliers municipaux)  
Parking de Kernours  
Place Joseph Le Clanche (à côté du foyer municipal)

### Containers textiles « Le Relais »

Parking de Kernours et place Joseph Le Clanche

### Ramassage encombrants

Inscriptions et renseignements  
Vannes agglo  
Tél. : 02 97 68 33 81



# Canicule

En période de canicule,  
il y a des risques pour ma santé,  
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime  
d'un malaise, **appelez le 15.**

## BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,  
je peux bénéficier d'un accompagnement  
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou  
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule,  
quels sont les bons gestes?



JE BOIS  
RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU



Je mouille  
mon corps et  
je me ventile



Je mange  
en quantité  
suffisante



J'évite les efforts  
physiques



Je ne bois pas  
d'alcool



Je maintiens  
ma maison au frais :  
je ferme les volets  
le jour



Je donne et  
je prends  
des nouvelles  
de mes proches

## ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,  
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.  
Si je prends des médicaments : je demande conseil  
à mon médecin ou à mon pharmacien.

Vous, ou l'un de vos proches avez plus de 65 ans, et vous souhaitez bénéficier d'une aide en cas de canicule, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie !



Trois défibrillateurs sont à la disposition  
du public :

- Place du marché
- Mairie
- Stade de football.

Une formation sera faite prochainement sur la commune à  
des personnes en lien régulier avec du public (associations,  
personnel médical...)

## CHANTIER NAVAL DU BONO

Gardiennage 14 000 m<sup>2</sup> - Mécanique Marine  
Location de bateaux - Accastillage



Z.A. de Kérian - 56400 LE BONO  
Tél. 02 97 57 94 06 - Fax 02 97 57 97 51  
E-mail : marc.le-pre@wanadoo.fr - Site : www.chantier-naval-du-bono.fr

## FERME LE VISAGE Dominique

Kerhellégant 56340 PLOUHARNEL

### PRODUCTEUR



tél. 02 97 52 35 48 email dominiquelv@hotmail.fr

Sur votre marché du Bono les jeudis et samedis toute l'année



Une commune de

Vannes  
Golf du  
Morbihan  
agglo